



Commune de Saint-Seurin de Cadourne

Plan Communal de Sauvegarde

date de l'arrêté municipal relatif à la mise en place du PCS : 27 JUILLET 2011
mise à jour du PCS : janvier 2016 – novembre 2016 – mai-juin 2023

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE	FICHE : SOMMAIRE
---	---	-----------------------------

Préambule :

ARRETE MUNICIPAL	fiche 01
CADRE JURIDIQUE	fiche 02
MISE A JOUR – FICHE ACTION DU RESPONSABLE	fiche 03
MODALITES D'ACTIVATION DU PLAN	fiche 04

CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE

fiche I.01

LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE fiche I.02

LES FICHES ACTIONS :

↳ Maire « directeur des opérations de secours »	fiche I.03a
↳ Chef des opérations de secours	fiche I.03b
↳ Secrétariat	fiche I.03c
↳ Relations publiques	fiche I.03d
↳ Responsable « lieux publics et E.R.P »	fiche I.03e
↳ Responsable « logistique »	fiche I.03f
↳ Responsable « économie»	fiche I.03g
↳ Responsable « population »	fiche I.03h

L'ALERTE DE LA POPULATION fiche I.04

ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION

fiche I.04bis

ANNUAIRE DE CRISE

fiche I.05

CHAPITRE II : LES MOYENS RECENSES

MOYENS MATERIELS fiche II.01

LIEUX D'ACCUEIL, TRANSPORT et ALIMENTATION fiche II.02

LES PERSONNES RESSOURCES

A. la Réserve Communale de Sécurité civile	fiche II.03a
B. les associations agréées de Sécurité Civile.....	fiche II.03b
C. les entreprises et artisans	fiche II.03c

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE (SUITE)	FICHE : SOMMAIRE
---	---	-----------------------------

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE (DICRIM)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

- ↔ caractéristique de la commune fiche III.01
- ↔ identification des risques fiche III.02

B. plan cadastral et cartes

- ↔ localisation des zones de risques fiche III.03
- ↔ identification des réseaux : routes voies ferrées,... fiche III.04
- ↔ localisation PC, CCM, lieux de regroupement fiche III.05

INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

A. Population permanente

- ↔ Nombre d'habitants fiche III.06
- ↔ Répartition de la population sur le territoire de la commune
- ↔ Populations identifiées « à risque »

B. Population saisonnière et activités ponctuelles

- ↔ Résidents secondaires fiche III.07
- ↔ Activités touristiques
- ↔ Manifestations diverses

C. Établissements Recevant du Public

- (coordonnées des responsables, transmission de l'alerte, type de public...) fiche III.08

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE..... fiche III.09

ANNEXES

- 1. Questionnaire lieux publics et ERP**
- 2. Recommandations de comportement du citoyen**
- 3. Logistique fiche type « recensement des familles quittant leur logement »**
- 4. Circuit d'alerte**
- 5. Fiche d'aide au diagnostic du réseau électrique**

Préambule

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTE MUNICIPAL	FICHE : 01
		PAGE 1/1

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
- La Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 13 et 16 ;
- I. le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au plan communal de sauvegarde ;
- Suite à la présentation au Conseil Municipal du Plan Communal de Sauvegarde par M. Bernard BALLEAU, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier, en date du 26 juillet 2011 ;

Considérant :

- I. que la commune est exposée aux risques tels que les inondations, les carrières abandonnées, le retrait gonflement des argiles, le risque nucléaire, les tempêtes
- II. qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Saint-Seurin de Cadourne est applicable à compter du 27 JUILLET 2011.

Article 2 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 3 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie. Un registre destiné à recevoir les observations de la population sera tenu en Mairie.

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Madame la Sous-Préfète de Lesparre Médoc ;
- à Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles ;
- à Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait à Saint-Seurin de Cadourne, le 27 juillet 2011

Le Maire,
Gérard ROI

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 02
		PAGE 1/1

- Le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

- Le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

- La Loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004, dans ses articles 13 et 16 ;

- Le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en 2020 ;

- Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) et/ou Plans de Prévention des Risques (PPR) concernant la commune

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MISE A JOUR DU PLAN FICHE ACTION DU RESPONSABLE	FICHE : 03
		PAGE 1/1

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-après

Informez de toutes modifications les destinataires du Plan Communal :

- Préfet (Service de Protection Civile)
- Sous-Préfet d'arrondissement
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie et/ou Police
- Direction Départementale de l'Équipement

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
Fiches I.01, I.02, I.03a, I.03c, I.03d, I.03e, I.03f, I.03g, I.03h	Changement d'élus	Janvier 2016
Fiche I.04	Changement d'élus	Janvier 2016
Fiches I.05 Fiche II.01	Noms et coordonnées Liste des véhicules, matériels communaux et personnels	Janvier 2016 Janvier 2016
Fiche II.02	Liste des lieux d'hébergement, modification alimentation	Janvier 2016
Fiches II.03b, II.03c	Liste des personnes ressources	Janvier 2016
Fiche III.04	Cartographie ERDF, assainissement, fibre optique	Janvier 2016
Fiche III.05	Cartographie localisation PC, de la CCM, des lieux de regroupement	Janvier 2016
Fiche III.09	Organigramme de la municipalité	Janvier 2016
Annexe 2 à annexe 2-06	Ajout fiche autres phénomènes météorologiques	Janvier 2016
Annexe 4	Changement d'élus sur le circuit d'alerte	Janvier 2016
Fiche I.01 page 1/1	Changement du responsable titulaire « économie »	Novembre 2016
Fiche I.02 page 1/1	Changement du responsable titulaire « économie »	Novembre 2016
Fiche I.03g page 1/2	Changement du responsable titulaire « économie »	Novembre 2016
Fiche I.04 page 4/4	Retrait d'un élu sur le circuit d'alerte	Novembre 2016
Fiche I.05 page 1/4	Retrait d'un élu sur la liste du conseil municipal	Novembre 2016
Fiche I.05 page 2/4	Ajout de la Maison des Assistantes Maternelles	Novembre 2016
Fiche III.09 page 1/1	Retrait d'un élu sur l'organigramme de la municipalité	Novembre 2016
Annexe 4 page 1/1	Retrait d'un élu sur le circuit d'alerte	Novembre 2016

Fiches I.01, I.02, I.03a, I.03d, I.03e, I.03f, I.03g, I.03h	Changement d'élus	Mai-juin 2023
Fiche I.04	Date mise à jour DDRM – Circuit alerte	Mai-Juin 2023
Fiche I.05	Changement d'élus – annuaire de crise	Mai-Juin 2023
Fiche II.01	Noms et coordonnées	Mai-Juin 2023
Fiches II.03c	Liste des personnes ressources	Mai-Juin 2023
Fiche III.02	Identification des risques : modification pipeline	Mai-Juin 2023
Fiche III.03	Cartographie Nucléaire	Mai-Juin 2023
Fiche III.04	Cartographie assainissement, fibre optique	Mai-Juin 2023
Fiche III.07	Résidences secondaires	Mai-Juin 2023
Fiche III.09	Organigramme de la municipalité	Mai-Juin 2023
Annexe 2 à annexe 2-06	Modification des fiches réflexes	Mai-Juin 2023
Annexe 4	Changement d'élus sur le circuit d'alerte	Mai-Juin 2023

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 04
	MODALITES D'ACTIVATION DU PLAN	PAGE 1/1

Le plan communal de sauvegarde est activé **par le Maire, ou par son représentant désigné.**

Le plan communal de sauvegarde peut être activé, sans formalisme particulier :

-de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**

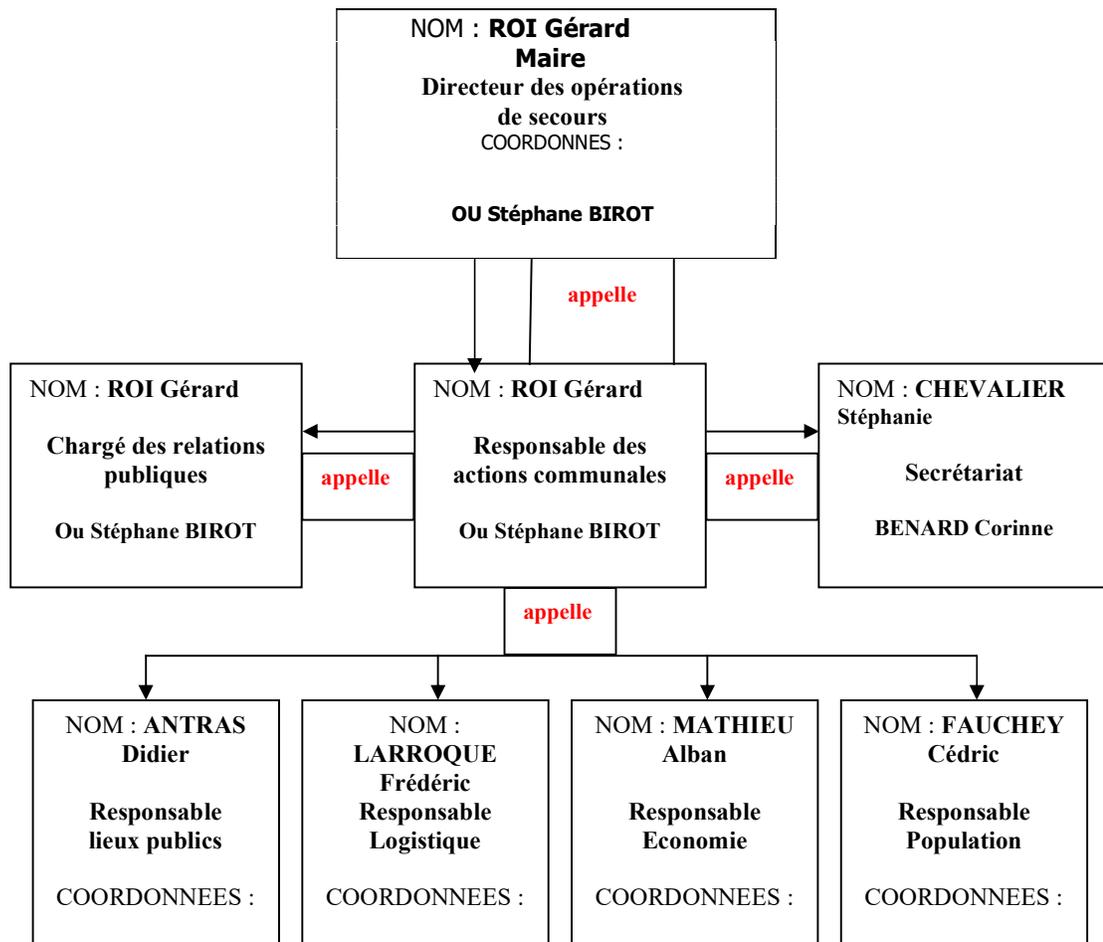
-à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale (voir Fiche I.02). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche I. 01).

1^{ERE} PARTIE : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	FICHE I. 01
		PAGE 1/1

NUMERO de la PREFECTURE (24H/24) :



Voir fiche I 02 pour les coordonnées des suppléants des responsables logistique, lieux publics, économie et population.

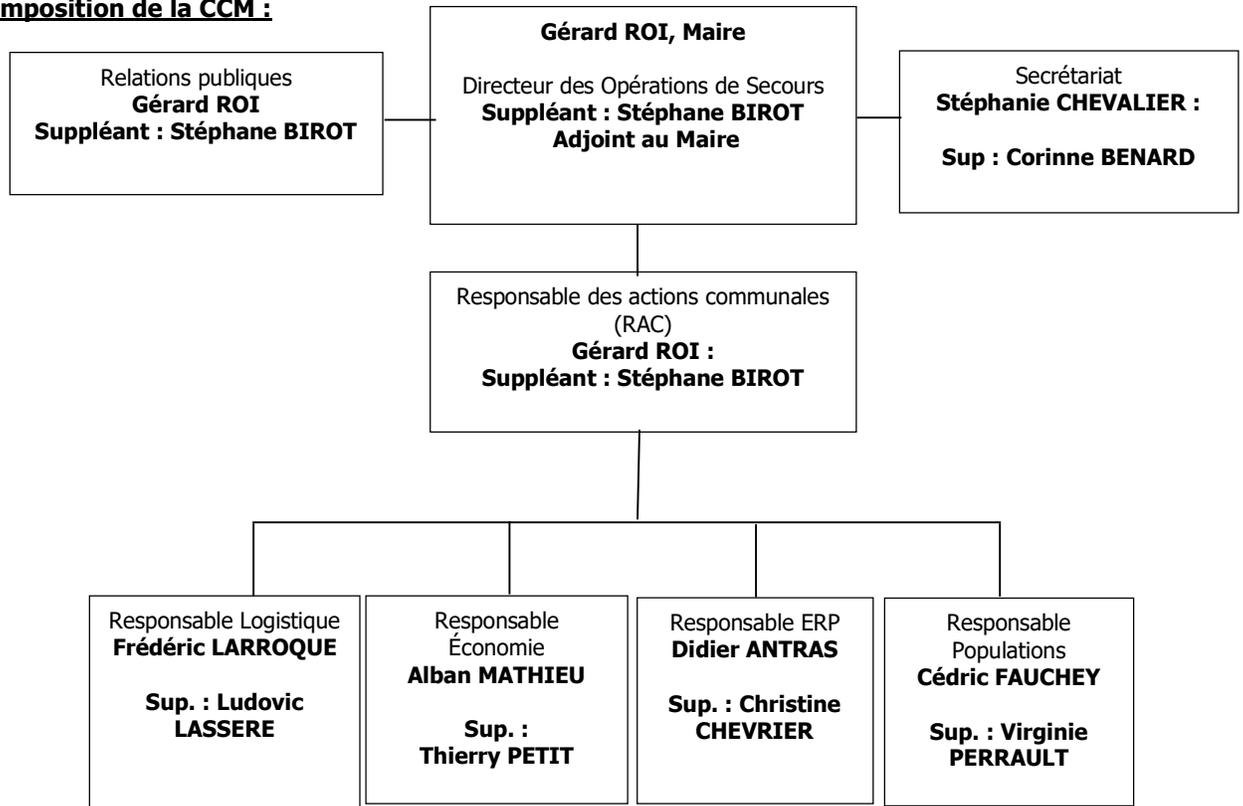
	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	FICHE : I. 02
		PAGE 1/1

Poste de commandement :

Adresse : Mairie
1 place du 11 novembre 1918
33180 SAINT-SEURIN DE CADOURNE
Endroit précis :

Le Poste de Commandement a pour mission de renseigner le Maire, de mettre en œuvre les décisions prises,...

Composition de la CCM :



Voir fiche I.05 « Annuaire de crise » qui répertorie l'ensemble des numéros de téléphone utiles.

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION MONSIEUR LE MAIRE	FICHE I. 03a
		PAGE 1/1

- ❖ Identité : **Gérard ROI, Maire**
- ❖ Suppléant : **Stéphane BIROT, 1er Adjoint au Maire**

Le Maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsque le dispositif ORSEC départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...), le maire doit répercuter l'information auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise
- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- **4** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- **5** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **6** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement
- **7** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques
- **8** - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

 <p>SAINT-SEURIN DE CADOURNE</p>	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS	FICHE I. 03b
		PAGE 1/1

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SECRETARIAT FICHE ACTION	FICHE I. 03c
		PAGE 1/1

❖ Identité du titulaire : **Stéphanie CHEVALIER**

❖ Identité du suppléant : **Corinne BENARD**

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
(vérifier matériel : téléphones, fax, tableaux, main-courante, exemplaires du PCS,...)
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements (ou Main Courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour la Main Courante de la CCM

Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience.

 <p>HAUT-MÉDOC SAINT-SEURIN DE CADOURNE</p>	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES FICHE ACTION	FICHE I. 03d
		PAGE 1/1

❖ Identité du titulaire : **Gérard ROI, Maire**

❖ Identité du suppléant : **Stéphane BIROT, 1er adjoint au maire**

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- propose des éléments de langage pour les communiqués ou interventions des autorités (communales ou préfectorales)

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) FICHE ACTION	FICHE I. 03e
		PAGE 1/9

❖ Identité du titulaire : **Didier ANTRAS, 2^{ème} adjoint au maire**

❖ Identité du suppléant : **Christine CHEVRIER, conseillère municipale**

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la Cellule de Crise Municipale

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Mairie, salle du conseil Eglise	Bibliothèque, Maison du Tourisme et du Vin Foyer socio-culturel Ancien foyer socio-culturel Vestiaires	École Maison des Jeunes

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR ANNEXE 1)

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « ECOLE »	FICHE I. 03e
		PAGE 2/9

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « MAISON DES JEUNES »	FICHE I. 03e
		PAGE 3/9

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « MAIRIE »	FICHE I. 03e
		PAGE 4/9

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « EGLISE »	FICHE I. 03e
		PAGE 5/9

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

 <p>HAUT-MÉDOC SAINT-SEURIN DE CADOURNE</p>	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « MAISON DU TOURISME ET DU VIN »	FICHE I. 03e
		PAGE 6/9

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « FOYER SOCIO-CULTUREL » « ANCIEN FOYER SOCIO-CULTUREL »	FICHE I. 03e
		PAGE 7/9

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**
(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « VESTIAIRES »	FICHE I. 03e
		PAGE 8/9

DATE :	HEURE :
<p>1) Identification du lieu public :</p> <p>2) Prénom et nom de la personne contactée :</p> <p>3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :</p> <p>☞ Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (identité de la personne désignée : _____)</p> <p>4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?</p> <p>5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?</p> <p>6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?</p> <p>7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge</p> <p>☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.</p>	

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE-TYPE « BIBLIOTHEQUE »	FICHE I. 03e
		PAGE 9/9

DATE :	HEURE :
<p>1) Identification du lieu public :</p> <p>2) Prénom et nom de la personne contactée :</p> <p>3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :</p> <p>☞ Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (identité de la personne désignée : _____)</p> <p>4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?</p> <p>5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?</p> <p>6) Combien y a -t-il de femmes enceintes ?</p> <p>7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge</p> <p>☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.</p>	

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE ACTION	FICHE I. 03f
		PAGE 1/1

- ❖ Identité du titulaire : **Frédéric LARROQUE, 3^{ème} adjoint au maire**
- ❖ Identité des suppléants : **Ludovic LASSÈRE, conseiller municipal**

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées (matériel de travaux public, lits, couvertures,...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- Active et met en œuvre le(s) centre(s) de regroupement de la population
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

📖 **A L'AIDE DE L'ANNUAIRE FICHE 1.05**

Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE FICHE ACTION	FICHE I. 03g
		PAGE 1/2

- ❖ Identité du titulaire : **Alban MATHIEU, conseiller municipal**
- ❖ Identité du suppléant : **Thierry PETIT, conseiller municipal**

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

☒ VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

Pour chaque entreprise,
-recense, le cas échéant :

- . les personnels présents sur le site
- . les personnels en mission à l'extérieur du site
- . le nombre d'enfants, de femmes enceintes, de personnes à mobilité réduite éventuellement présents

☒ A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

Fin de la crise :

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RESPONSABLE ECONOMIE

**QUESTIONNAIRE-TYPE
« ARTISANS - COMMERCANTS –
ENTREPRISES »**

**FICHE
I. 03g**

PAGE 2/2

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

(identité de la personne désignée : _____)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE POPULATIONS FICHE ACTION	FICHE I. 03h
		PAGE 1/2

- ❖ Identité du titulaire : **Cédric FAUCHEY, conseiller municipal**
- ❖ Identité du suppléant : **Sandra NEGRIER, conseillère municipale**
Virginie PERRAULT, conseillère municipale

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- recense les personnes hébergées ou regroupées
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise les associations agréées de Sécurité Civile (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

📄 **A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE**

Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE	FICHE I. 04
		PAGE 1/4

Les **recommandations de comportement** sont détaillées, par nature de risques, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en 2020 (voir annexe 2)

Il est recommandé de prévoir une **radio portable à piles**, afin de se mettre à l'écoute de France-Bleue-Gironde (FM 101.6) (média ayant signé une convention avec la Préfecture pour la communication de crise).

Les moyens dont dispose la commune

- Sirène : **néant**
- **Mégaphone**
- Système d'alerte par télécommunications : **néant**
- **véhicule sonorisé**
- **porte à porte**
- **Gestion du standard** : une standardiste pour répondre aux demandes de renseignements

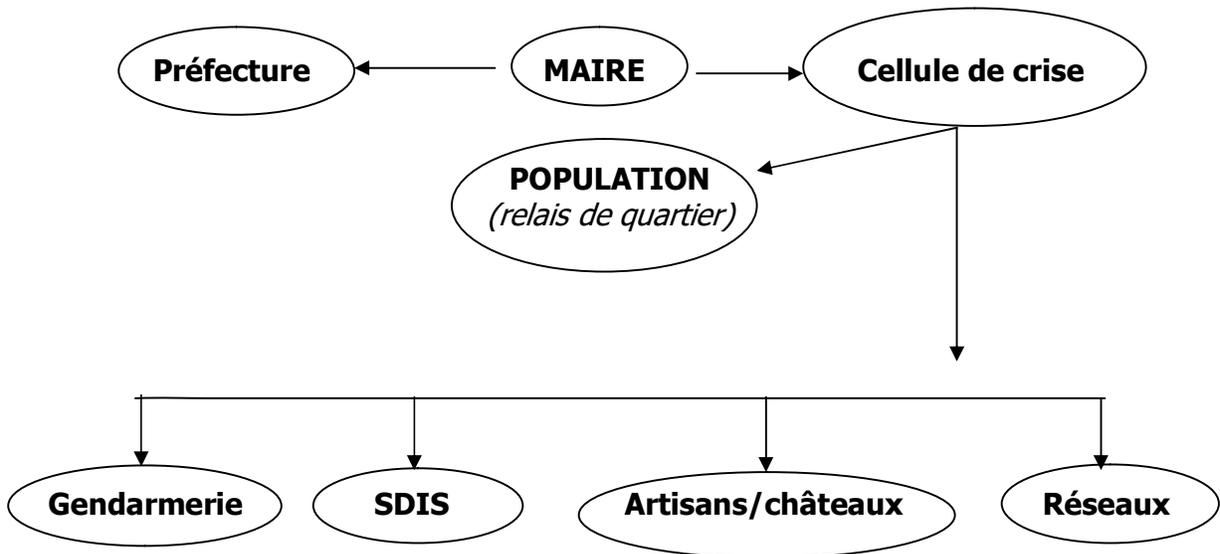
La mise en oeuvre

selon la nature du sinistre :

- qui alerte : **l'autorité municipale ou le préfet (ou son représentant)**
- qui est alerté : **les élus, la population et, selon le risque, la gendarmerie, le SDIS et les entreprises/commerçants/artisans/châteaux, les gestionnaires de réseaux**

Voir schéma du circuit d'alerte (page suivante)

Exemple de circuit d'alerte :





DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

**MESSAGE D'ALERTE DE LA
POPULATION**

EXEMPLE : RISQUE INONDATION

**FICHE
I. 04**

PAGE 3/4

**1 - ATTENTION, ALERTE
(SANS EVACUATION DES POPULATIONS)**

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

**2 - ATTENTION, ALERTE
(AVEC EVACUATION DES POPULATIONS)**

Une inondation approche.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.



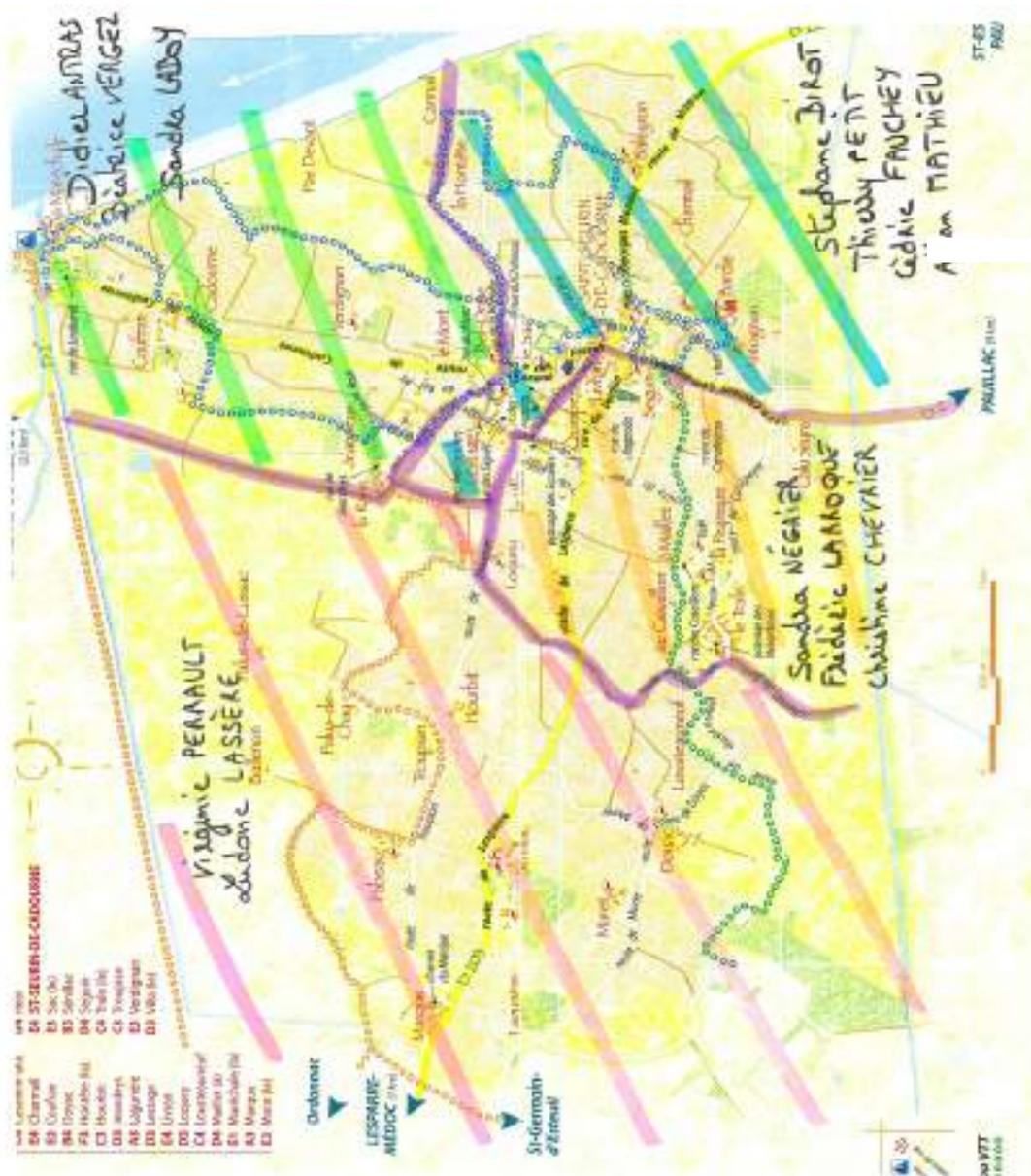
SAINT-SEURIN DE CADOURNE

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE
I. 04

LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE

PAGE 4/4



	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	FICHE I. 04 bis
		PAGE 1/1

Préalables

- définir et identifier la zone sinistrée
- prévoir un système d'alerte de ces populations
- recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées
- définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement
- interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours
- restaurer et héberger les personnes évacuées
- dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement (pour le tableau type voir annexe 3)

Message d'alerte

- Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité
- Déterminer les modalités de diffusion du message

Évacuation opérationnelle

- Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et les ERP
- Évacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte-à-porte (liste et coordonnées des personnes dans l'annuaire de crise, fiche I.05 page 3/4)
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil

Protection des zones évacuées

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée
- Établir un plan de circulation
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant ces animaux

Hébergement des sinistrés :

Responsables : voir fiche I.03 f et h « responsables logistique et populations»

Lieux : Foyer socioculturel et école

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE I. 05
		PAGE 1/4

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture Bordeaux Standard (Forum)			
Sous-Préfecture Lesparre Médoc			
Préfecture Bordeaux Service Interministériel de Défense et de Protection Civile			

SERVICE DE SECOURS

Identification	Téléphone	Fax	Observations
SDIS de la Gironde – Groupement Opération Prévision			
Pompiers Pauillac			
Gendarmerie de Lesparre Médoc			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer			

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Mairie	05.56.59.31.10		En cas de coupure d'électricité, le n° de fax devient le n° de téléphone après demande de transfert de ligne auprès d'Orange

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Mail de la Mairie : mairiesaintseurincadourne@orange.fr

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
ROI	Gérard	0556593110			Maire
BIROT	Stéphane				1 ^{er} Adjoint
ANTRAS	Didier				2 ^{ème} Adjoint
LARROQUE	Frédéric				3 ^{ème} Adjoint
VERGEZ	Béatrice				4 ^{ème} Adjoint
NÉGRIER	Sandra				Conseillère Municipale
MUNCK	Gina				Conseillère Municipale
PETIT	Thierry				Conseiller Municipal
LASSÈRE	Ludovic				Conseiller Municipal
MATHIEU	Alban				Conseiller Municipal
LABOY	Sandra				Conseillère Municipale
CHEVRIER	Christine				Conseillère Municipale
PERRAULT	Virginie				Conseillère Municipale
FAUCHEY	Cédric				Conseiller Municipal

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
CHEVALIER	Stéphanie	0556593110			Secrétaire de Mairie
BENARD	Corinne	0556593110			Comptable

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
VIDEAU	Eric				Adjoint technique
MARTIN	Michael				Adjoint technique

CORRESPONDANT « TEMPÊTE » (E.D.F.)

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
ANTRAS	Didier				2 ^{ème} Adjoint
BIROT	Stéphane				1 ^{er} Adjoint

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE I. 05
		PAGE 2/4

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Église					
Agence Postale	Céline DRUESNE	05.56.59.84.14			
Communauté de communes		05.56.41.66.60			
Assistance sociale MSA		05.56.01.83.30 05.56.73.54.40			
Assistance sociale Régime Général		05.56.73.21.60			

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Salle polyvalente	Stéphane BIROT Michael MARTIN				
Stade	Sylvain NEGRIER, Président Foot				
Bibliothèque	Béatrice VERGEZ				
Maison du Tourisme et du Vin	Aurélien ESCUDERO Céline DRUESNE	/ 05.56.59.84.14	/		

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
PERISCOLAIRES/TAP					
CCMCPI : périscolaires/TAP (site)	18 Rue des Frères Razeau	05.56.59.33.37		Sandrine ARZAC, responsable	
CCCM : administratif	10 place du Maréchal Foch 33340 Lesparre Médoc	05.56.41.66.60			
ECOLES PRIMAIRES					
Le Soc	18 Rue des Frères Razeau	05.56.59.33.37			
ECOLES MATERNELLES					
Le Soc	18 Rue des Frères Razeau	05.56.59.33.37			

ASSISTANTES MATERNELLES

CABANEL Dominique	9 route de la Raze		3		
Maison des Assistants Maternelles	Espace Paul Daumains		8		

❖ Personnes sans moyen de locomotion

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Lieux sensibles ou isolés

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

2^{EME} PARTIE : LES MOYENS RECENSES

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <u>ACCUEIL, TRANSPORT,</u> <u>ALIMENTATION</u> LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT	FICHE II. 02
		PAGE 1/3

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, chauffage, alimentation électrique...)

Lieu d'accueil prioritaire (signalé auprès de la Préfecture et d'ERDF) :

Foyer socio-culturel (à côté du stade)
Ecole

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ACCUEIL, TRANSPORT, ALIMENTATION ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)	FICHE II. 02
		PAGE 3/3

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Eau du robinet	Restaurant scolaire	Personnel communal
Eau du robinet	Foyer socioculturel	Personnel communal - élus
Eau minérale	Restaurant scolaire	SAUR
Eau minérale	Foyer socioculturel	SAUR

ALIMENTS DE PREMIERE NECESSITE POUR ENFANTS EN BAS AGE

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Eau du robinet	Restaurant scolaire	Personnel communal
Eau du robinet	Foyer socioculturel	Personnel communal - élus
Eau minérale	Restaurant scolaire	SAUR
Eau minérale	Foyer socioculturel	SAUR

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS AGREEES DE SECURITE CIVILE	FICHE II 03b
		PAGE 1/1

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Croix Rouge Française Délégation départementale de la Gironde			lits Soutien psychologique
Protection Civile de la Gironde			lits Soutien psychologique

☞ Ces associations peuvent fournir du matériel d'hébergement (lits, couvertures,...)

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITANTS AGRICOLES	FICHE II. 03c
		PAGE 1/1

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
			A voir sur le moment
			A voir sur le moment
			A voir sur le moment
			Tracteur, remorque, pelle, tronçonneuse
			Tracteur, remorque, treuil, lame niveleuse, gyrobroyeur, pelle Poclain, rotofil, tronçonneuse
			Tracteur, remorque, tronçonneuse, pelle mécanique

**3^{EME} PARTIE : PRESENTATION
GENERALE DE LA COMMUNE**

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS**

DICRIM

	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION CONTEXTE GENERAL	FICHE III.01
		PAGE 1 / 1

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en oeuvre en cas de réalisation du risque.

Le Maire fait connaître au public l'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant au moins deux mois. (articles R.125-11 à R.125-14 du code de l'environnement)

Présentation de la commune

- Localisation, habitants, activités, géographie,...

La commune de Saint-Seurin de Cadourne, essentiellement à vocation viticole, est située le long de l'estuaire de la Gironde, à environ 60 km au nord de Bordeaux.

Elle est localisée sur l'itinéraire Pauillac-Lesparre empruntant la Route Départementale 203.

Elle compte 720 habitants (population totale) au 1^{er} janvier 2021, pour une superficie cadastrée de 1 577 ha, 1 011 ha classés en AOC dont 690 ha (2007) en vignes.

- principaux évènements historiques survenus dans la commune

L'origine du nom : de Saint-Seurin, évêque de Bordeaux au Vème siècle.

Des découvertes archéologiques indiquent que le site est occupé dès l'âge de pierre.

Des vestiges de l'époque gallo-romaine ont été retrouvés à « Marque » : villas romaines, pressoirs en pierre attestent que les romains faisaient déjà du vin en Médoc.

Au Moyen-Âge, Saint-Seurin de Cadourne, situé sur la route de Compostelle, était un relais où les pèlerins venus par eau descendaient au port de Mapon ou au port de la Maréchale, puis remontaient par le chemin des pèlerins vers la basilique de Cadourne.

A la sortie du village, le colombier de Bardis datant du XIVème siècle est l'un des plus beaux pigeonniers d'Aquitaine.

Le château Verdus, demeure du XVIIème siècle, est un ancien domaine féodal où persistent une tour de défense et un corps de bâtiment datant environ de 1670 abritant un riche musée qui représente 500 ans de l'histoire du Médoc.

- arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Aléas	Début événement	Fin événement	Date de l'arrêté	Publication Journal Officiel
Tempête	06.11.1982	10.11.1982	30.11.1982	02.12.1982
Inondations et coulées de boue	08.12.1982	31.12.1982	04.02.1983	06.02.1983
Inondations et coulées de boue	16.06.1988	16.06.1988	24.08.1988	14.09.1988
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01.01.1990	31.12.1990	28.03.1991	17.04.1991
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01.06.1989	31.12.1989	04.12.1991	27.12.1991
Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22.12.1995	24.12.1995	03.04.1996	17.04.1996
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25.12.1999	29.12.1999	29.12.1999	30.12.1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24.01.2009	27.01.2009	28.01.2009	29.01.2009
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28.02.2010	28.02.2010	11.03.2010	13.03.2010

	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES	FICHE III.02
		PAGE 1/1

Voir le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde mis à jour en 2021

Inondations

(mise en place de repères de crues, articles R.563-11 à R.563-15 du code de l'environnement)

La commune de Saint-Seurin de Cadourne dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 2003 (voir cartographie : fiche III.03 page 1/4).

Carrières abandonnées

(cartographie des sites où sont situées des cavités souterraines susceptibles de provoquer l'effondrement du sol, en application des articles L.563-6 , R.125-11 et R.563-10 du code de l'environnement)

Une étude menée par le Conseil Général de la Gironde a permis de cerner les zones précisément soumises à ce risque, qui sont exclusivement recensées sur le hameau « Le Trale » (voir plan transmis par le bureau des carrières en juillet 2009 : fiche III.03 page 2/4).

Retrait gonflement des argiles

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles (source : DDE 33/STSR - octobre 2009) met en évidence 2 niveaux d'aléas sur la commune de Saint-Seurin de Cadourne :

- aléa moyen : majoritairement sur le plateau le long de la RD 2
 - aléa faible : le long de l'estuaire de la Gironde, des chenaux et des zones de palus au nord et au sud de la commune
- (voir cartographie : fiche III.03 page 3/4).**

Risque Nucléaire

La commune de Saint-Seurin de Cadourne est exposée au risque nucléaire du fait de l'existence d'un centre nucléaire de production d'électricité, implanté sur la commune de Braud-et-Saint-Louis, sur la rive droite de l'Estuaire de la Gironde, presque en vis-à-vis de Saint-Seurin de Cadourne. (voir plan de zonage : fiche III.03 page 4/4).

Tempête

Les tempêtes sont des violentes perturbations atmosphériques qui engendrent des risques de dommages allant de simples dégâts mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes.

Le vent peut être associé à de fortes vagues et de fortes pluies.

La configuration en « entonnoir » de l'estuaire de la Gironde, renforce l'onde de surcote.

Transport de matières dangereuses par canalisation

PIPELINE (transport de fuel domestique et gazole).

Le pipeline situé sur la commune de Saint-Seurin de Cadourne a été mis à l'arrêt de manière définitive en 2022.

Réseaux

Routes (voir cartographie : fiche III.04 page 1/26 – annexe 4)

- Route départementale 203
relie Saint-Seurin de Cadourne à Lesparre Médoc
- Route départementale 2
Relie Bordeaux en passant par Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Seurin de Cadourne... à Saint-Vivien Médoc
- Le reste du réseau est composé de voies communales

Rappel des sites de vigilance :

Vigilance Météo : <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Vigilance Crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

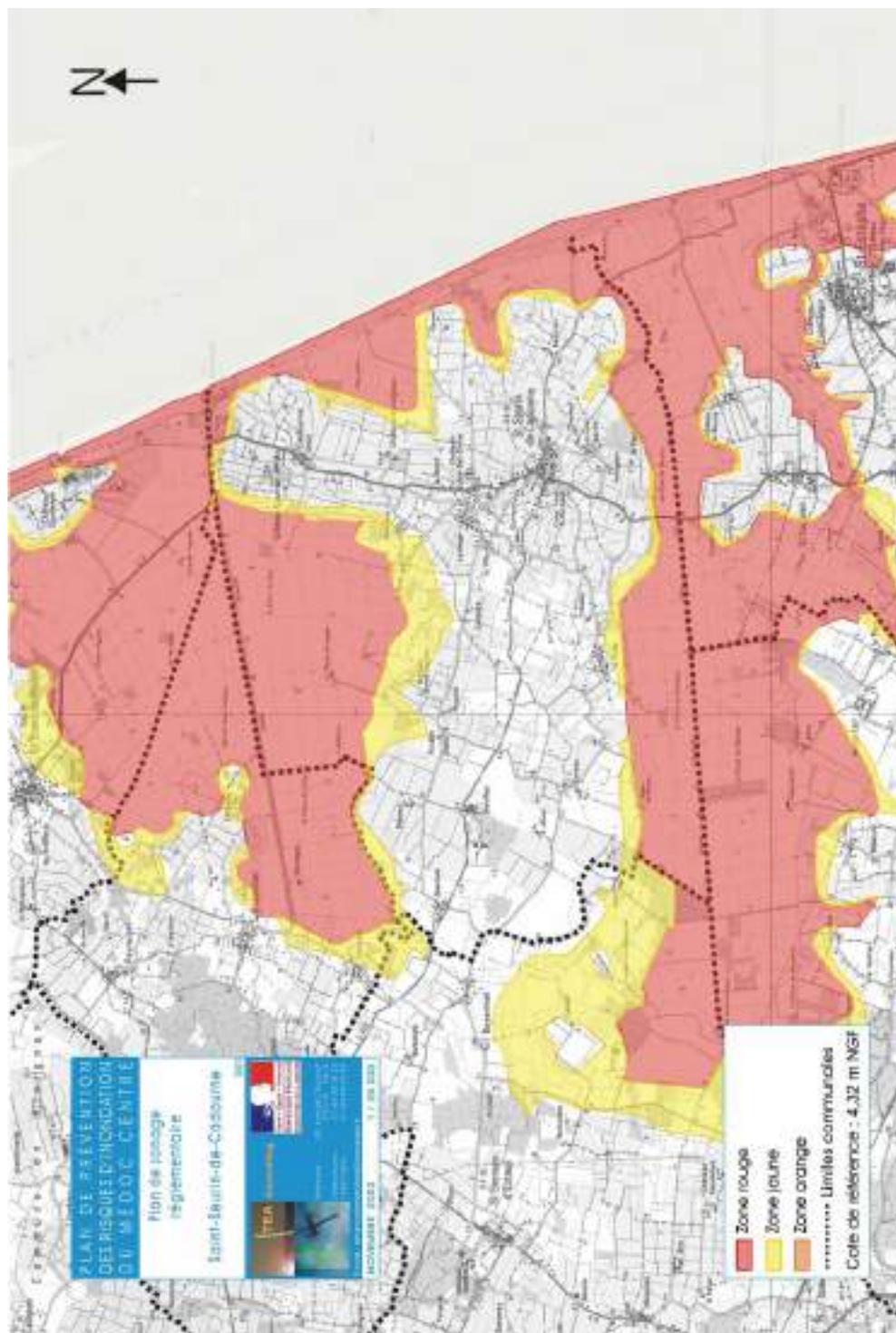


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE
III.03

CARTOGRAPHIE
PPRI
LOCALISATION DES RISQUES

PAGE 1/4





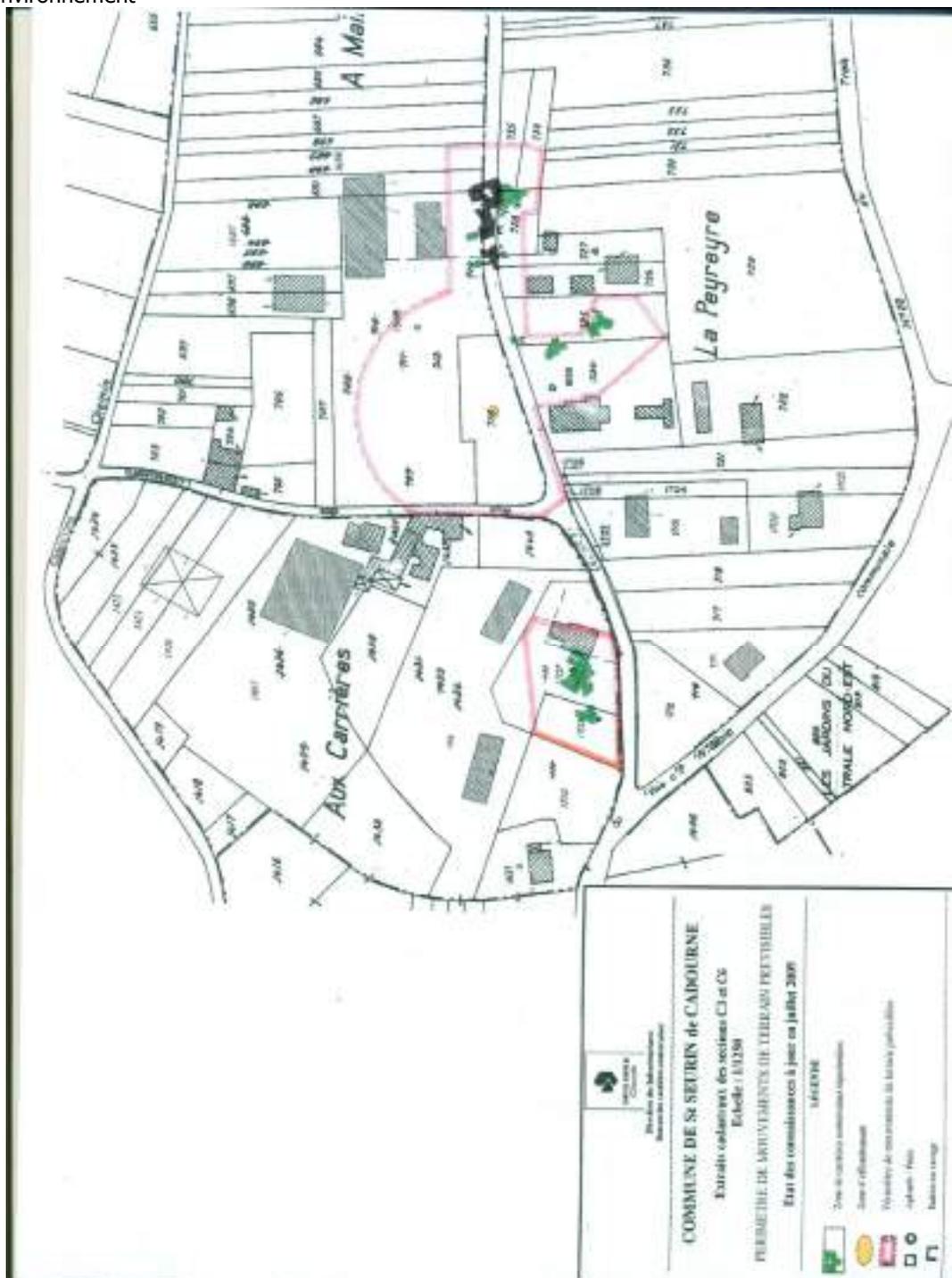
INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE
III.03

CARTOGRAPHIE CARRIÈRES ABANDONNÉES LOCALISATION DES RISQUES

PAGE 2/4

Cartographie des sites où sont situées des cavités souterraines susceptibles de provoquer l'effondrement du sol, en application des articles L.563-6 , R.125-11 et R.563-10 du code de l'environnement





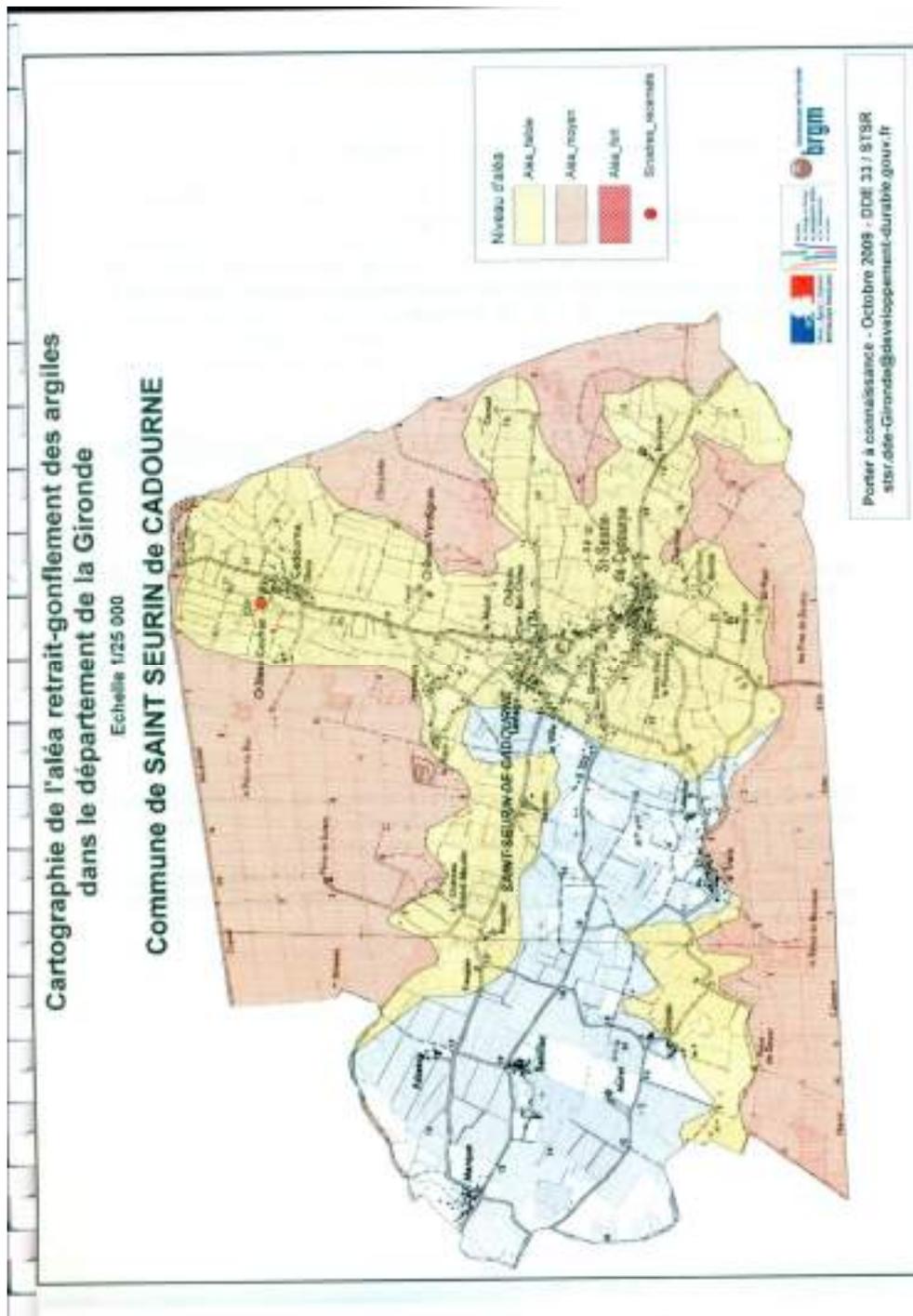
SAINT-SEURIN DE CADOURNE

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

CARTOGRAPHIE RETRAIT GONFLEMENTS DES ARGILES LOCALISATION DES RISQUES

FICHE
III.03

PAGE 3/4





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**CARTOGRAPHIE
NUCLÉAIRE
LOCALISATION DES RISQUES**

FICHE
III.03

PAGE 4/4



DORM DE LA GIRONDE
Le risque nucléaire



Saint-Seurin de
Cadourne



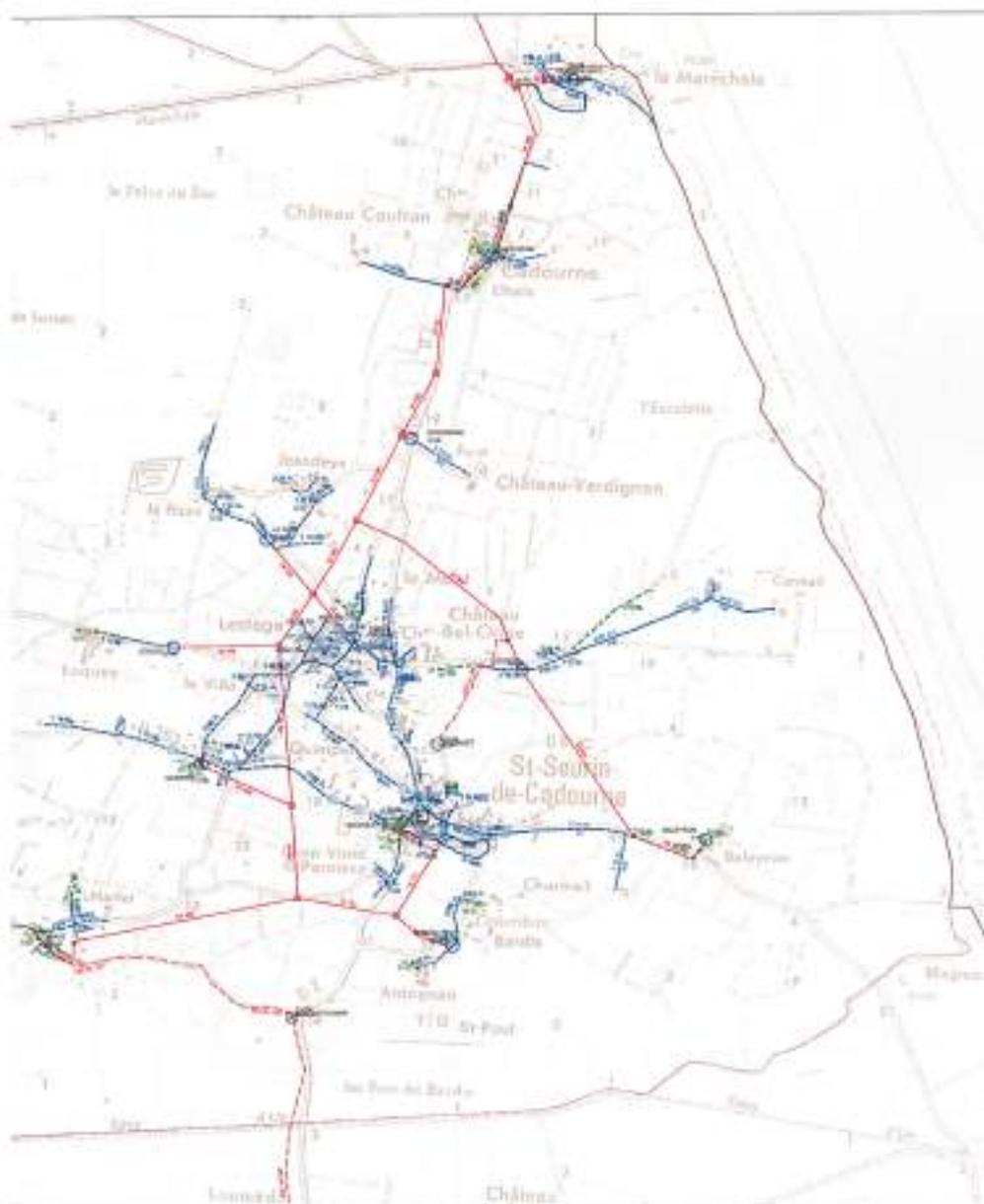


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

**CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
ERDF**

PAGE 3/24





SAINT-SEURIN DE CADOURNE

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

FICHE
III.04

PAGE 4/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 5/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 6/24



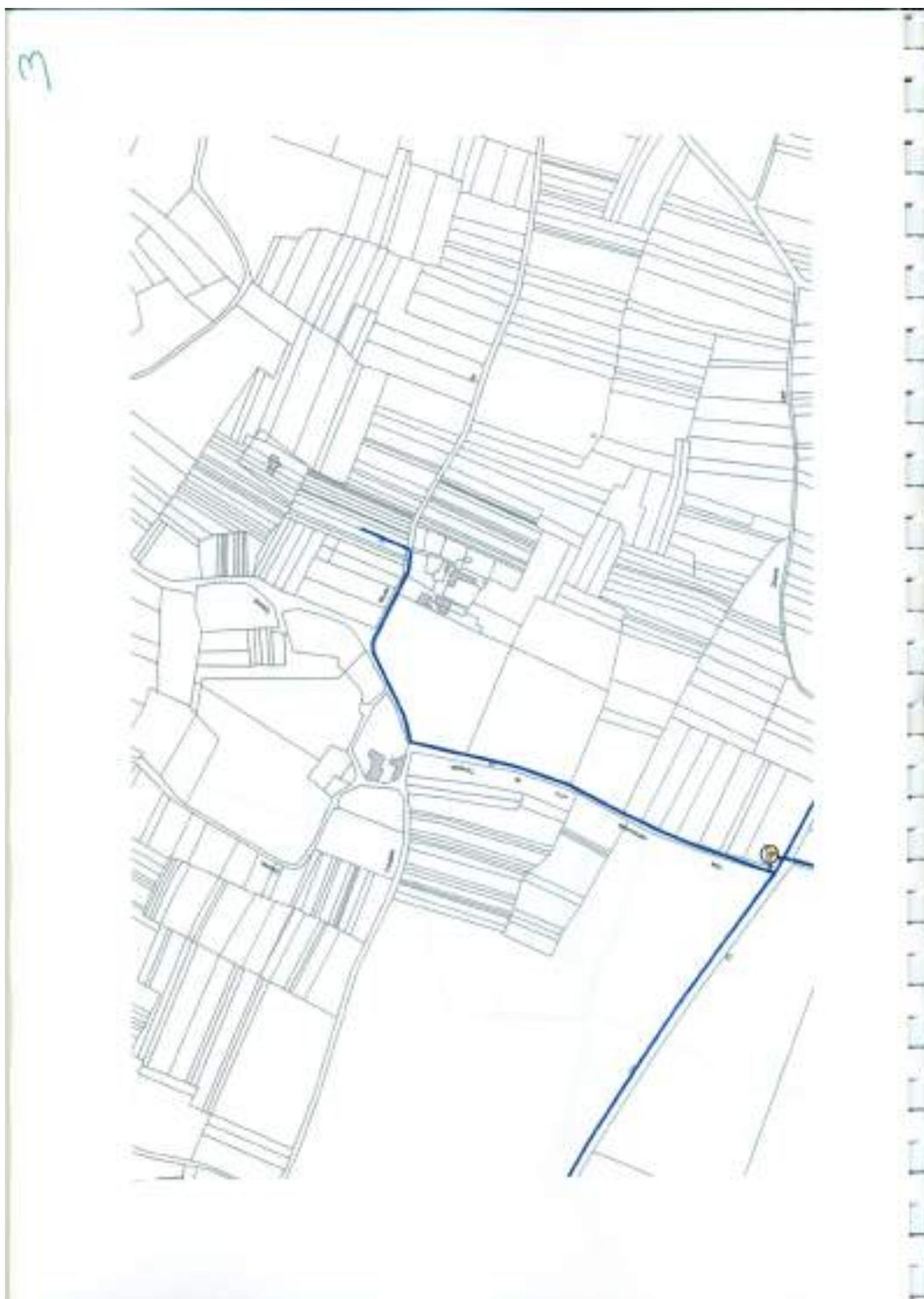


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 7/24



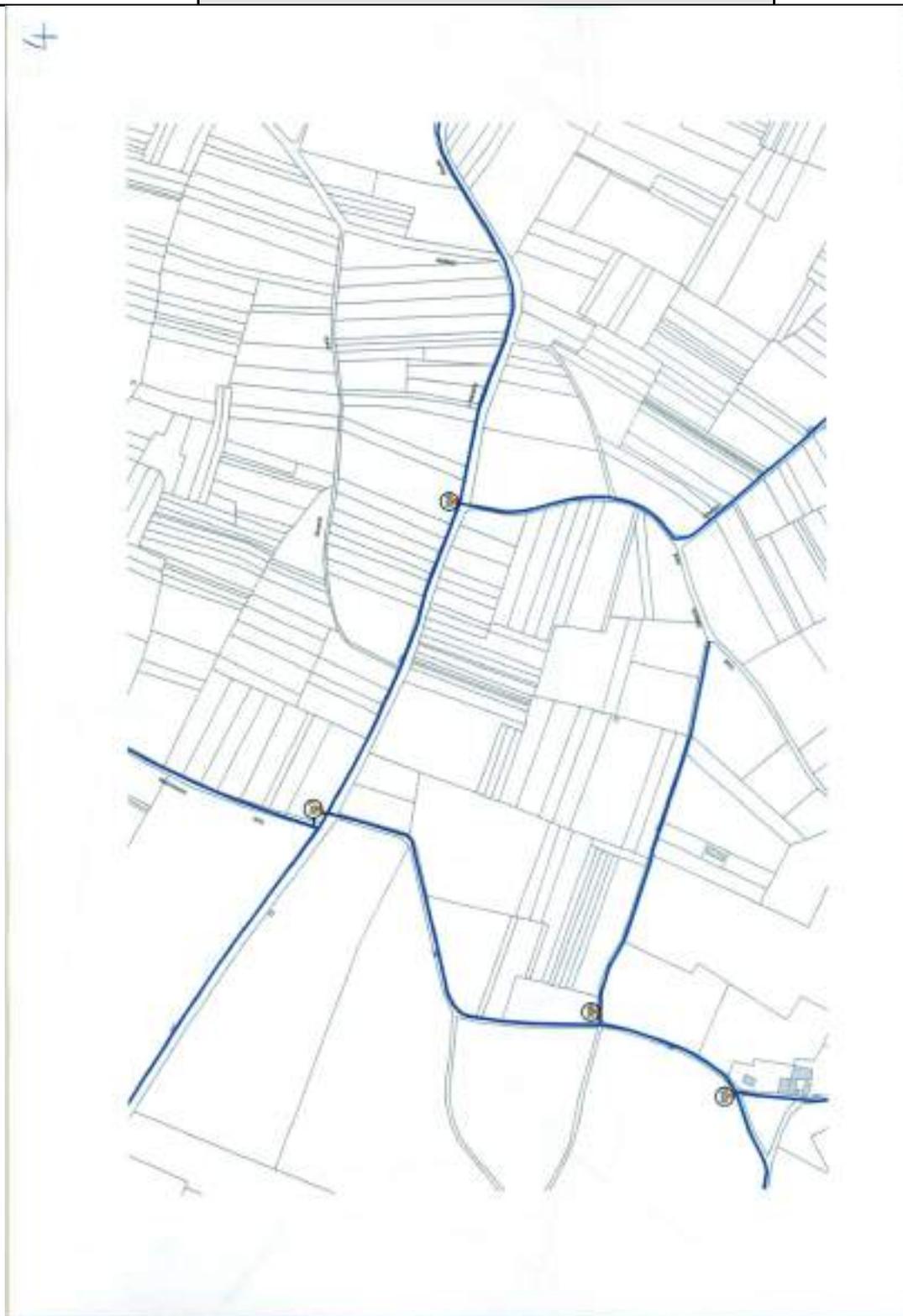


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 8/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 9/24





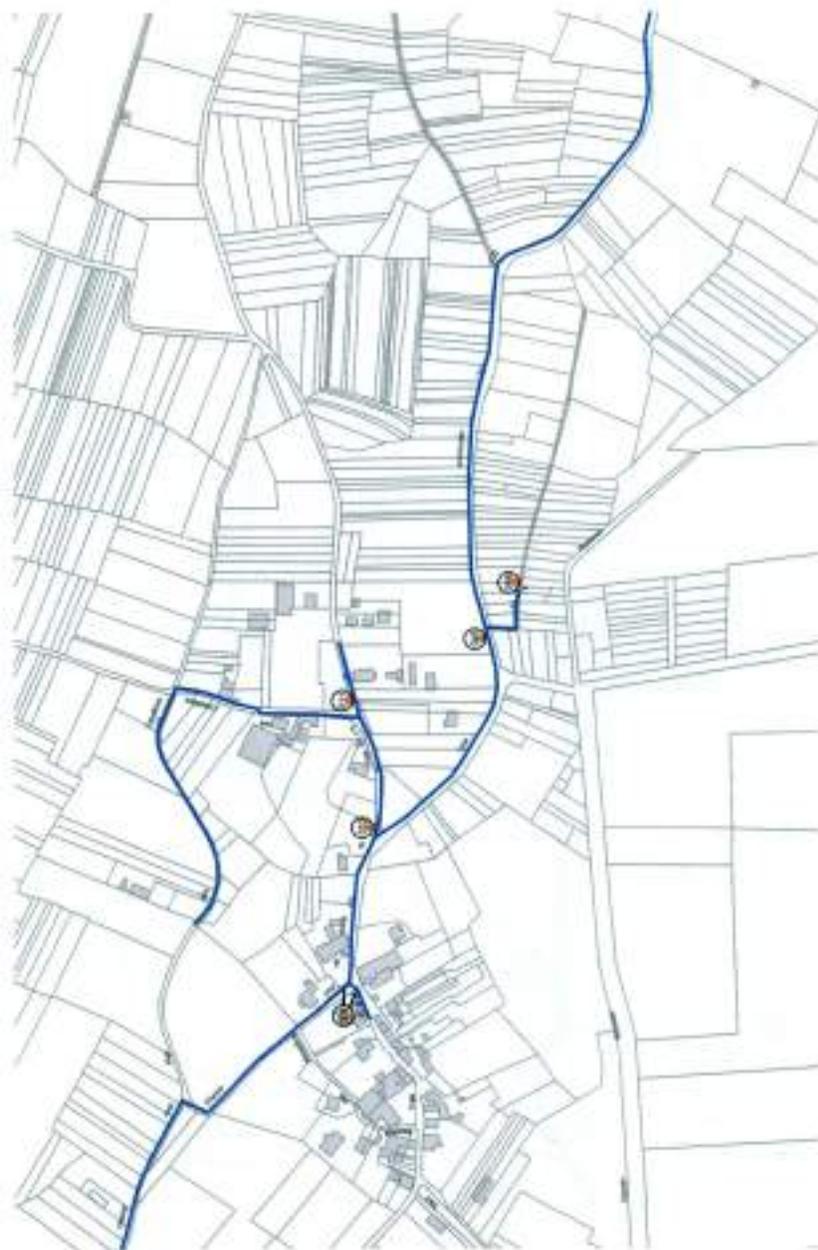
INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 10/24

6





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 11/24

7



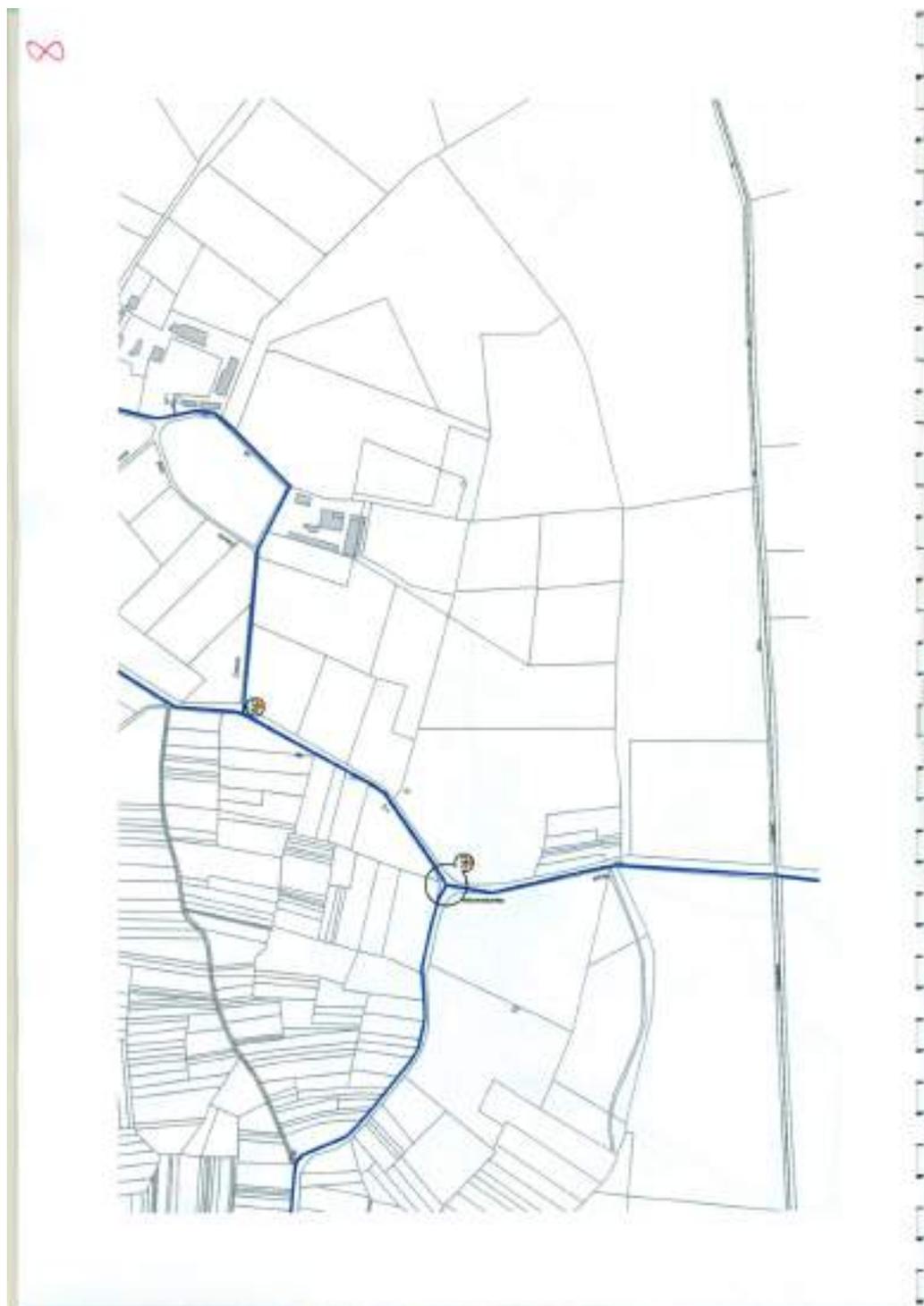


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

**CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE**

PAGE 13/24



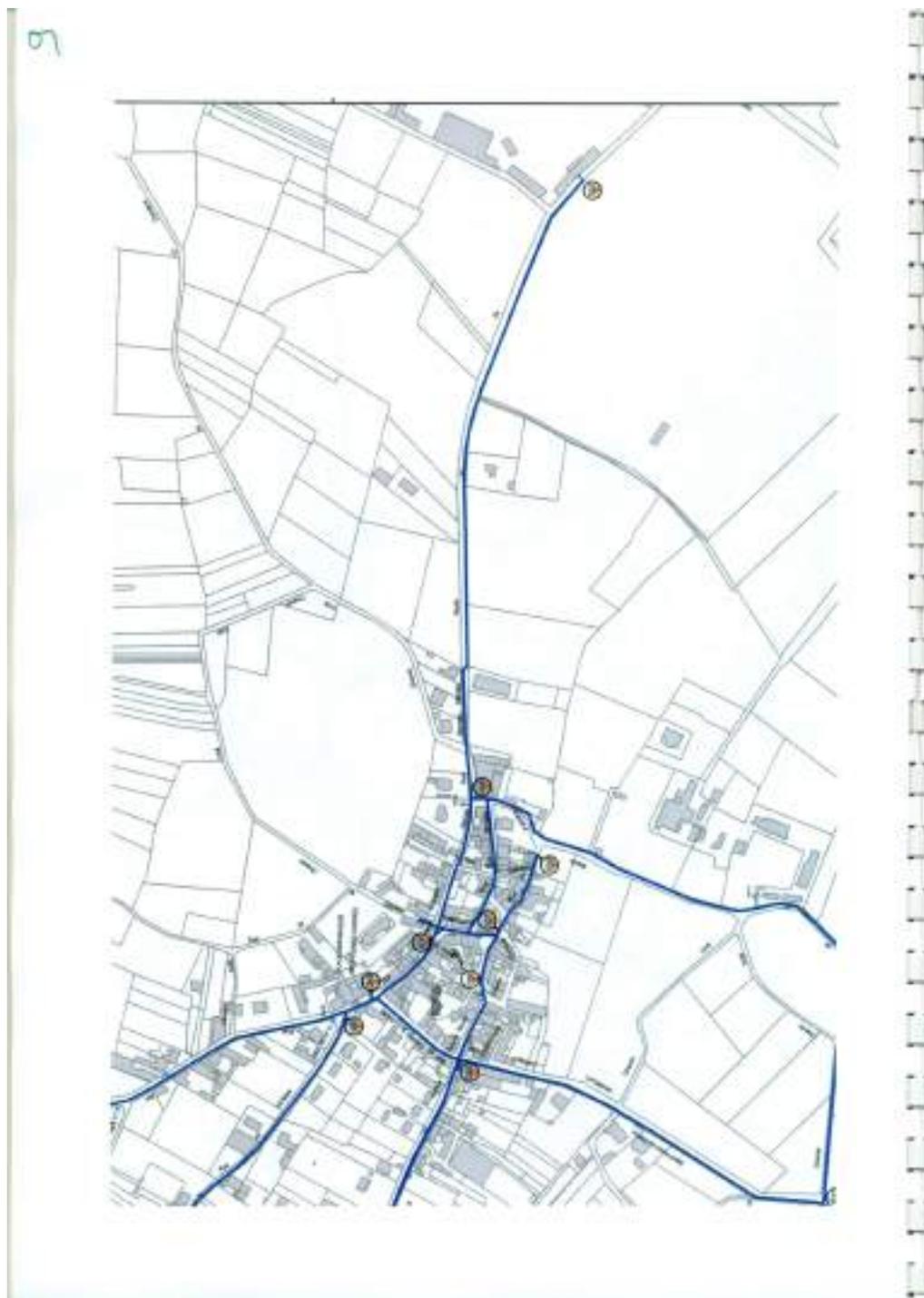


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 14/24



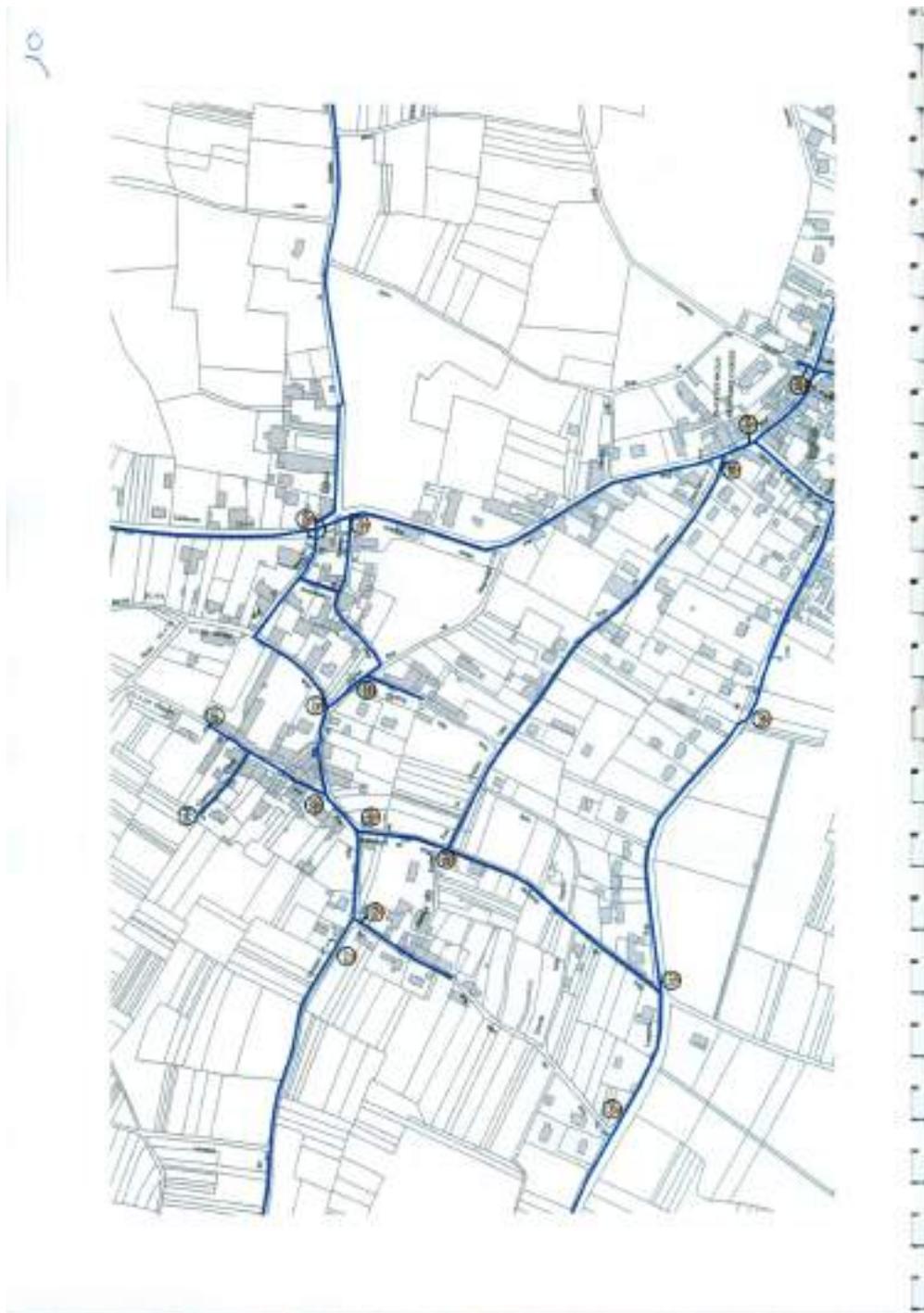


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE
III.04

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 15/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 16/24



11



INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 17/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 18/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE
III.04

CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
EAU POTABLE

PAGE 19/24



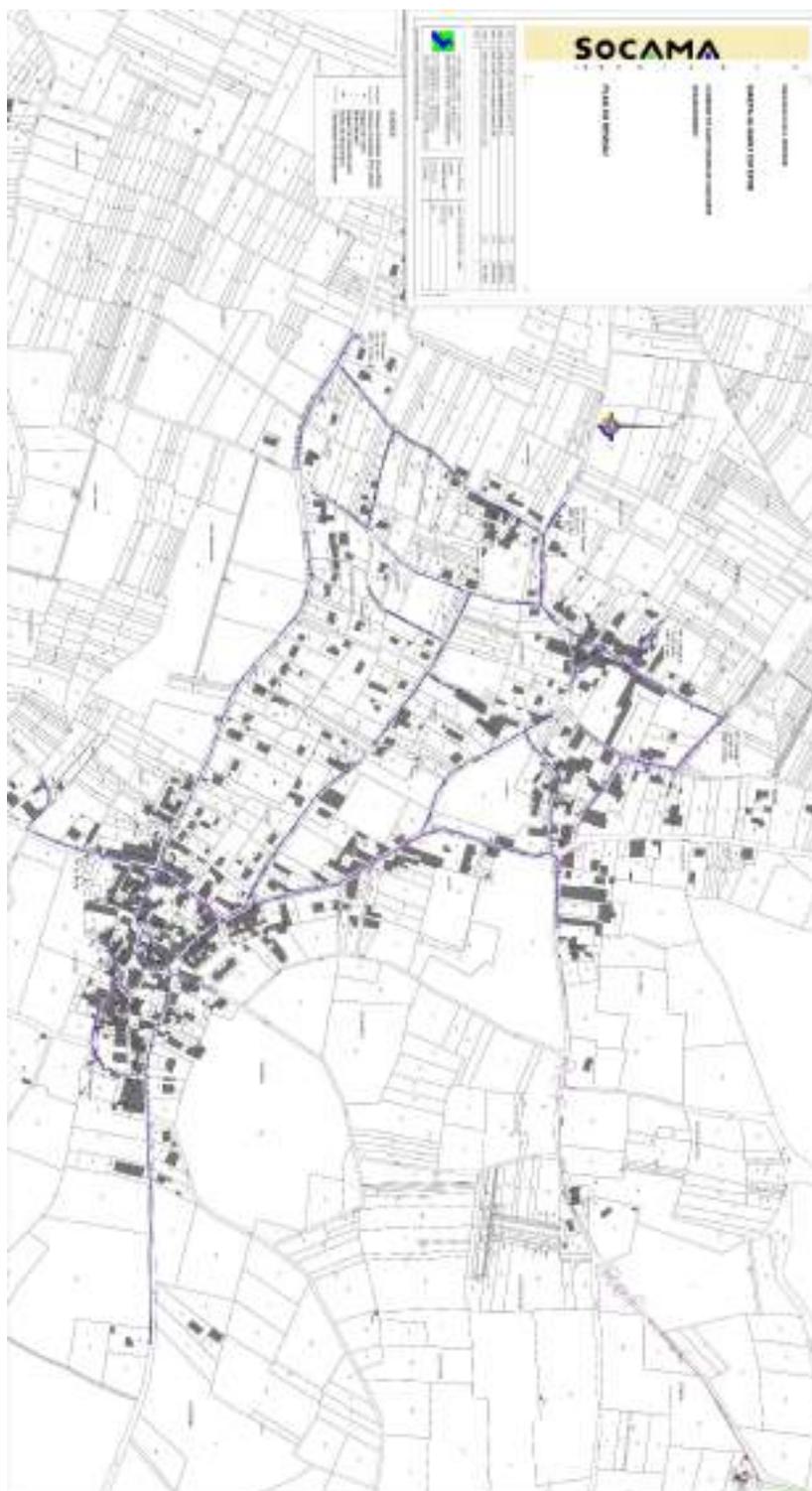


INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
III.04**

**CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
ASSAINISSEMENT**

PAGE 21/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE
CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RESEAUX
POSTE FRANCE TELECOM ET ARMOIRE
FIBRE OPTIQUE

FICHE
III.04

PAGE 23/24



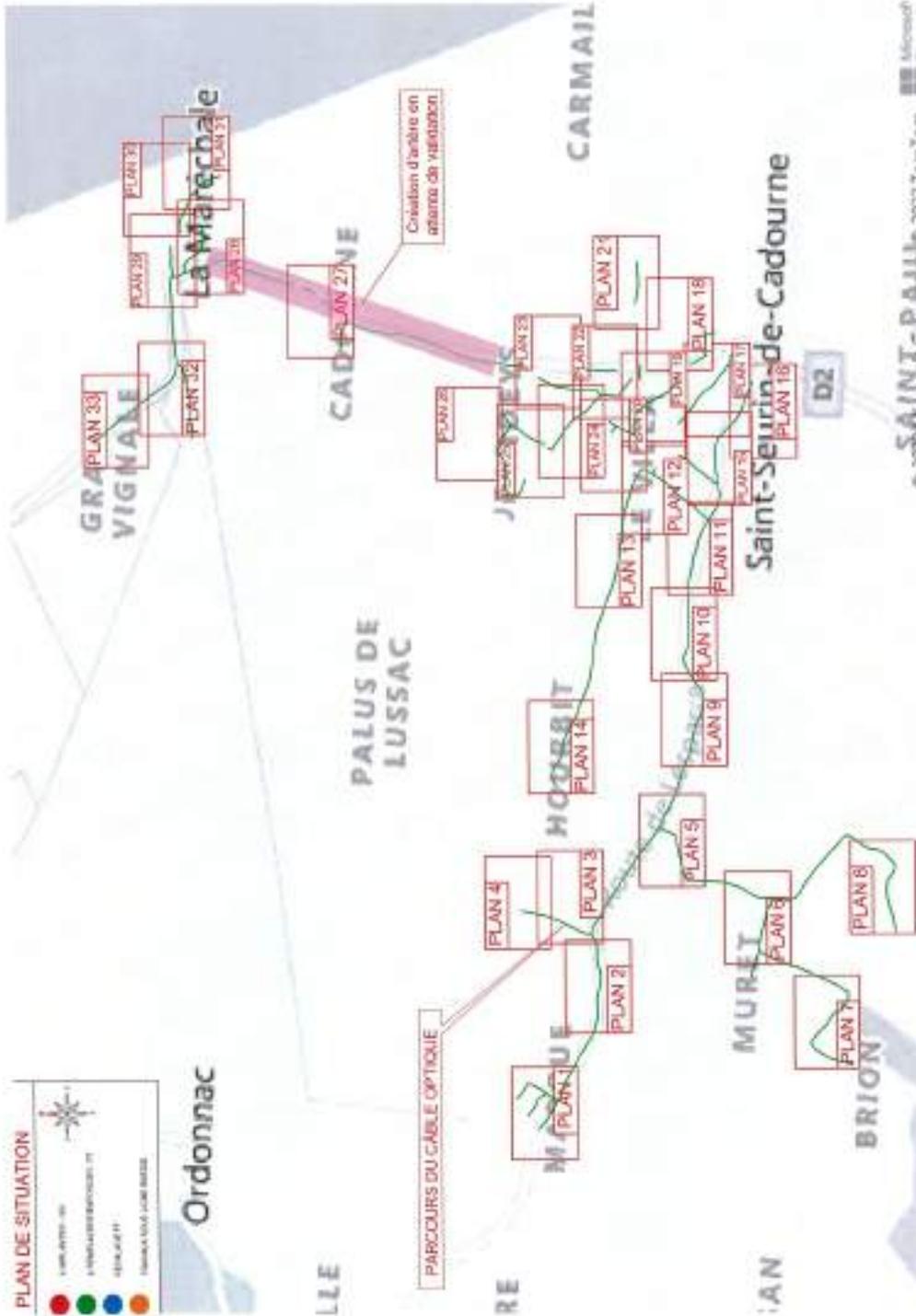


SAINT-SEURIN DE CADOURNE

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES RESEAUX FIBRE OPTIQUE

FICHE
III.04

PAGE 24/24





INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE
III.05

CARTOGRAPHIE

LOCALISATION DU PC, DE LA CCM, DES LIEUX DE
REGROUPEMENT

PAGE 1/1

Mappy - Impression

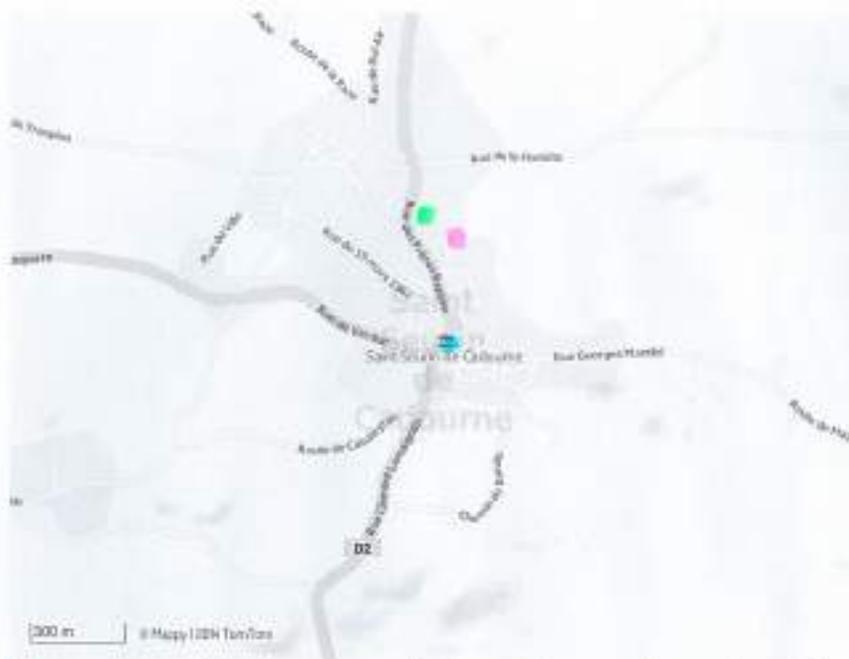
Page 1 sur 1

mappy

Imprimer

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Localisation cellule de crise municipale (maire) et lieux de regroupement (école et foyer socio-culturel)



- Maire: cellule de crise municipale: 1 place du 11 novembre 1918
- Ecole: lieu de regroupement: 18 rue des Frères Razeau
- Foyer socio. culturel: lieu de regroupement: rue des Frères Razeau (à côté du stade)

	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE	FICHE III.06
		PAGE 1/4

Voir fiche I.05 « annuaire de crise »

Nombre d'habitants permanents

Répartition de la population sur le territoire de la commune

- les îlots
- les écarts
- les hameaux

Populations identifiées « à risques »

Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'assistantes maternelles :
- Nombre de garderies :
- Nombre d'écoles maternelles :
*(date de mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sécurité - **PPMS**)*
- Nombre d'écoles primaires :
*(date de mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sécurité **PPMS**)*

: Cellule de crise municipale

Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers

	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	FICHE III.07
		PAGE 1/1

Activités touristiques

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre de gîtes/chambres d'hôtes (Nb personnes) : 5 (40 personnes)

Manifestations et événements divers

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<i>Vœux du maire</i>	<i>Foyer socioculturel</i>	<i>Début janvier</i>	<i>Environ 150 personnes</i>	<i>Mairie de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.31.10</i>
<i>Repas des Aînés</i>	<i>Foyer socioculturel</i>	<i>Février</i>	<i>Environ 80 personnes</i>	<i>Mairie de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.31.10</i>
<i>Kermesse de l'école</i>	<i>Ecole (plein air)</i>	<i>Fin juin</i>	<i>Environ 100 personnes</i>	<i>Ecole de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.33.37</i>
<i>Marchés gourmands</i>	<i>Port de la Maréchale (plein air)</i>	<i>Les dimanches de fin juin à début septembre</i>	<i>Environ 200 personnes</i>	<i>Mairie, Comité des fêtes de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.31.10</i> <i>05.56.59.84.14</i>
<i>Fête du Port de la Maréchale</i>	<i>Port de la Maréchale (plein air)</i>	<i>Aux alentours du 14 juillet</i>	<i>Environ 250 personnes</i>	<i>Comité des fêtes de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.84.14</i>
<i>Marché de Noël</i>	<i>Foyer socioculturel</i>	<i>Début décembre</i>	<i>Environ 100 personnes</i>	<i>Maison du Tourisme et du Vin de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.84.14</i>
<i>Arbre de Noël</i>	<i>Foyer socioculturel</i>	<i>Décembre</i>	<i>Environ 100 personnes</i>	<i>Mairie de St-Seurin de Cadourne</i>	<i>05.56.59.31.10</i>

 <p>HAUT-MEDOC</p> <p>SAINT-SEURIN DE CADOURNE</p>	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	FICHE III.08
		ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Voir fiche I. 03^e « E.R.P. »

Coordonnées des responsables

Type de public

Transmission de l'alerte

	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE ET AUTRES CORRESPONDANTS	FICHE III.09
		PAGE 1/1

Les élus

- **Le Maire** : Gérard ROI
- **Les Adjoints** : Stéphane BIROT – Didier ANTRAS – Frédéric LARROQUE - Béatrice VERGEZ
- **Les Conseillers Municipaux** : Sandra NÉGRIER – Gina MUNCK – Thierry PETIT – Ludovic LASSERE – Alban MATHIEU – Sandra LABOY – Christine CHEVRIER – Virginie PERRAULT – Cédric FAUCHEY

Les services

- **service technique** : Eric VIDEAU – Michael MARTIN
- **Service administratif** : Corinne BÉNARD - Stéphanie CHEVALIER – Céline DRUESNE
- **Service école** : Sandrine CASTAING – Edith MAZZOLENI – Florence BIROT

Sénateur : Nathalie DELATTRE

Député : Grégoire DE FOURNAS

Conseillers Départementaux : Stéphane LE BOT et Michelle SAINTOUT

Correspondant « Tempête »

- Titulaire : Didier ANTRAS
- Suppléants : Stéphane BIROT

Représentant « Défense » : Stéphane BIROT

Représentant « Sécurité routière » : Stéphane BIROT

Représentant « CLIN »

- Titulaire : Didier ANTRAS
- Suppléant : Alban MATHIEU

Port :

- Maîtres de Port titulaire : Alban MATHIEU, Pierre SAVIGNAC
- Maître de Port suppléant : Béatrice VERGEZ



LIEUX PUBLICS ET E.R.P
QUESTIONNAIRE-TYPE
« LIEUX PUBLICS
ACCUEILLANT DES ENFANTS »

Annexe 1

PAGE 1/3

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

(identité de la personne désignée : _____)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**



LIEUX PUBLICS ET E.R.P
**QUESTIONNAIRE-TYPE « LIEUX
PUBLICS INSTITUTIONNELS »**

Annexe 1

PAGE 2/3

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☛ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.
(identité de la personne désignée : _____)**

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

☛ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**



LIEUX PUBLICS ET E.R.P
QUESTIONNAIRE-TYPE
« LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

Annexe 1

PAGE 3/3

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☛ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.
(identité de la personne désignée : _____)**

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☛ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**

	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN FICHES RÉFLEXES	Annexe 2
		PAGE 1/1

Nature des risques	Fiche réflexe (n° de page du DDRM mis à jour en 2021)
INONDATION et autres phénomènes météorologiques	51-52 (voir annexe 2-01 jointe) (voir annexe 2-02)
CARRIÈRES	34 (voir annexe 2-03 jointe)
RETRAIT GONFLEMENT	34 (voir annexe 2-04 jointe)
NUCLÉAIRE	20 (voir annexe 2-05 jointe)
TEMPÊTE	11-12 (voir annexe 2-06 jointe)



SAINT-SEURIN DE CADOURNE

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

INONDATION

Annexe
2-01

PAGE 1/2

1

Se mettre à l'abri

2

Écouter la radio
France Bleu
Gironde 100.1 FM

3

Respecter les consignes

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas d'inondation sont les suivantes :

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>S'organiser et anticiper :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ■ Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet ■ S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ■ Simuler annuellement <p>et de façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants. 	<p>Mettre en place les mesures conservatoires et :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ■ S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ■ Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ■ Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre <p>et de façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecter les consignes ■ Informer les autorités de tout danger ■ Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques <p>et de façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Aérer ■ Désinfecter à l'eau de javel ■ Chauffer dès que possible ■ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN INONDATION

Annexe
2-01

PAGE 2/2



DDRM DE LA GIRONDE
Le risque inondation



AVANT (SUITE)	PENDANT (SUITE)	APRÈS (SUITE)
<p>et de façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none">● Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz● Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents● Amariner les cuves, etc.● Repérer les stationnements hors zone inondable● Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...	<p>et de façon plus spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none">● Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours● N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue● Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue● Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.	



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 1/7

PLUIE – INONDATION



DDRM DE LA GIRONDE
Le risque tempête



En cas de fortes précipitations :

PLUIE - INONDATION	Niveau orange
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.Risque de débordement des réseaux d'assainissement.Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».Des coupures d'électricité peuvent se produire.	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.Respectez, en particulier, les déviations mises en place.Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 2/7



DDRM DE LA GIRONDE
Le risque tempête



PLUIE - INONDATION

Niveau rouge

Conséquences possibles

- De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.
- Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.
- Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous** ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.

En cas de déplacement absolument indispensable

- Soyez très prudents.** Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.**
- Signalez votre départ et votre destination** à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens** face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours** et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sauveteurs** qui vous proposent une évacuation et soyez attentif à leurs conseils.
- N'entreprenez aucun déplacement** avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
RECOMMANDATIONS DE
COMPORTEMENT DU CITOYEN
AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 3/7

GRAND FROID



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas de grand froid sont les suivantes :

GRAND FROID	Niveau orange
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.Veillez particulièrement aux enfants.Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 4/7



DDRM DE LA GIRONDE
Les risques climatiques



GRAND FROID	Niveau orange (suite)
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chairs de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme ; en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :<ul style="list-style-type: none">Une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;Une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer ;Le fait de boucher les entrées d'air du logement peut entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">Ne bouches pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.Évitez les efforts brusques.Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».

GRAND FROID	Niveau rouge
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.Veillez particulièrement aux enfants	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.Pour tous, demeurez actif, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 5/7



DDRM DE LA GIRONDE
Les risques climatiques



GRAND FROID	Niveau rouge (suite)
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">■ Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.■ En cas de sensibilité personnelle aux gelures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.■ Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.■ Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas, appelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».■ Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :<ul style="list-style-type: none">• Une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;• Une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer ;• Le fait de boucher les entrées d'air du logement peut entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">■ De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.■ Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.■ Ne bouchiez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.■ Évitez les efforts brusques.■ Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thé/café), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.■ Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».■ Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 6/7

CANICULE

1  Se mettre à l'abri	2  Écouter la radio France Bleu Gironde 100.1 FM	3  Respecter les consignes
---	--	--

En plus des consignes générales, les consignes spécifiques en cas de canicule sont les suivantes :

CANICULE	Niveau orange
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">■ Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.■ Le danger est plus grand pour les personnes âgées, celles atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, qui prennent régulièrement des médicaments, isolées.■ Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.■ Veillez aussi sur les enfants.■ Les symptômes d'un coup de chaleur sont : fièvre supérieure à 40°C, peau chaude, rouge et sèche, maux de tête, nausées, somnolence, soif intense, confusion, convulsions et perte de connaissance. <p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">■ En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.■ Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.	<ul style="list-style-type: none">■ Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.■ Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.■ Utilisez ventilateur et/ou climatisation. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.■ Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.■ Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.■ Continuez à manger normalement.■ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-12h). Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.■ Limitez vos activités physiques.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN AUTRES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Annexe
2-02

PAGE 7/7



DDRM DE LA GIRONDE
Les risques climatiques



CANICULE	Niveau rouge
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none">■ Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.■ L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.■ Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.■ Veillez aussi sur les enfants. <p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none">■ En cas de malaise ou de troubles de comportement, appelez un médecin.■ Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.■ Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.	<ul style="list-style-type: none">■ Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.■ Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.■ Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.■ Buvez au moins 1,5L d'eau par jour, même sans soif.■ Continuez à manger normalement.■ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.■ Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.■ Limitez vos activités physiques.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN CARRIÈRES

**Annexe
2-03**

PAGE 1/1



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques au risque mouvement de terrain sont les suivantes :

AVANT	PENDANT	APRÈS
En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain		
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ■ Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ■ Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer les autorités
En cas d'affaissement ou d'effondrement de cavité souterraine		
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde 	<p>À l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur <p>À l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'éloigner de la zone dangereuse ■ Respecter les consignes des autorités ■ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer les autorités



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

RETRAIT GONFLEMENT

**Annexe
2-04**

PAGE 1/1

1

Se mettre
à l'abri

2

Écouter la radio
France Bleu
Gironde 100.1 FM

3

Respecter
les consignes

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques au risque mouvement de terrain sont les suivantes :

AVANT	PENDANT	APRÈS
En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain		
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ■ Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ■ Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer les autorités
En cas d'affaissement ou d'effondrement de cavité souterraine		
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde 	<p>À l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur <p>À l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ S'éloigner de la zone dangereuse ■ Respecter les consignes des autorités ■ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer les autorités



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN NUCLÉAIRE

Annexe
2-05

PAGE 1/1



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas de risque nucléaire sont les suivantes :

PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none">■ La première consigne est le confinement ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule avec haut-parleur).■ Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.	<ul style="list-style-type: none">■ Agir conformément aux consignes :<ul style="list-style-type: none">■ si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements) ;■ en matière de consommation de produits frais ;■ en matière d'administration éventuelle d'iode stable.■ Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner.■ Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques.



SAINT-SEURIN DE CADOURNE

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

TEMPÊTE

Annexe
2-06

PAGE 1/2



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas de tempête sont les suivantes :

VENT VIOLENT	Niveau orange
Conséquences possibles <ul style="list-style-type: none">Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.Des branches d'arbres risquent de se rompre.Les véhicules peuvent être déportés.La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.Le fonctionnement de certaines infrastructures est perturbé.	Conseils de comportement <ul style="list-style-type: none">Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENT DU CITOYEN

TEMPÊTE

Annexe
2-06

PAGE 2/2



DDRM DE LA GIRONDE
Le risque tempête



VENT VIOLENT	Niveau rouge
<p>Conséquences possibles</p> <p>Avis de tempête très violente</p> <ul style="list-style-type: none">Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible.Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute.	<p>Conseils de comportement</p> <p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none">Restez chez vous.Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous. <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none">Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none">Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à de possibles inondations et surveillez la montée des eaux.Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

